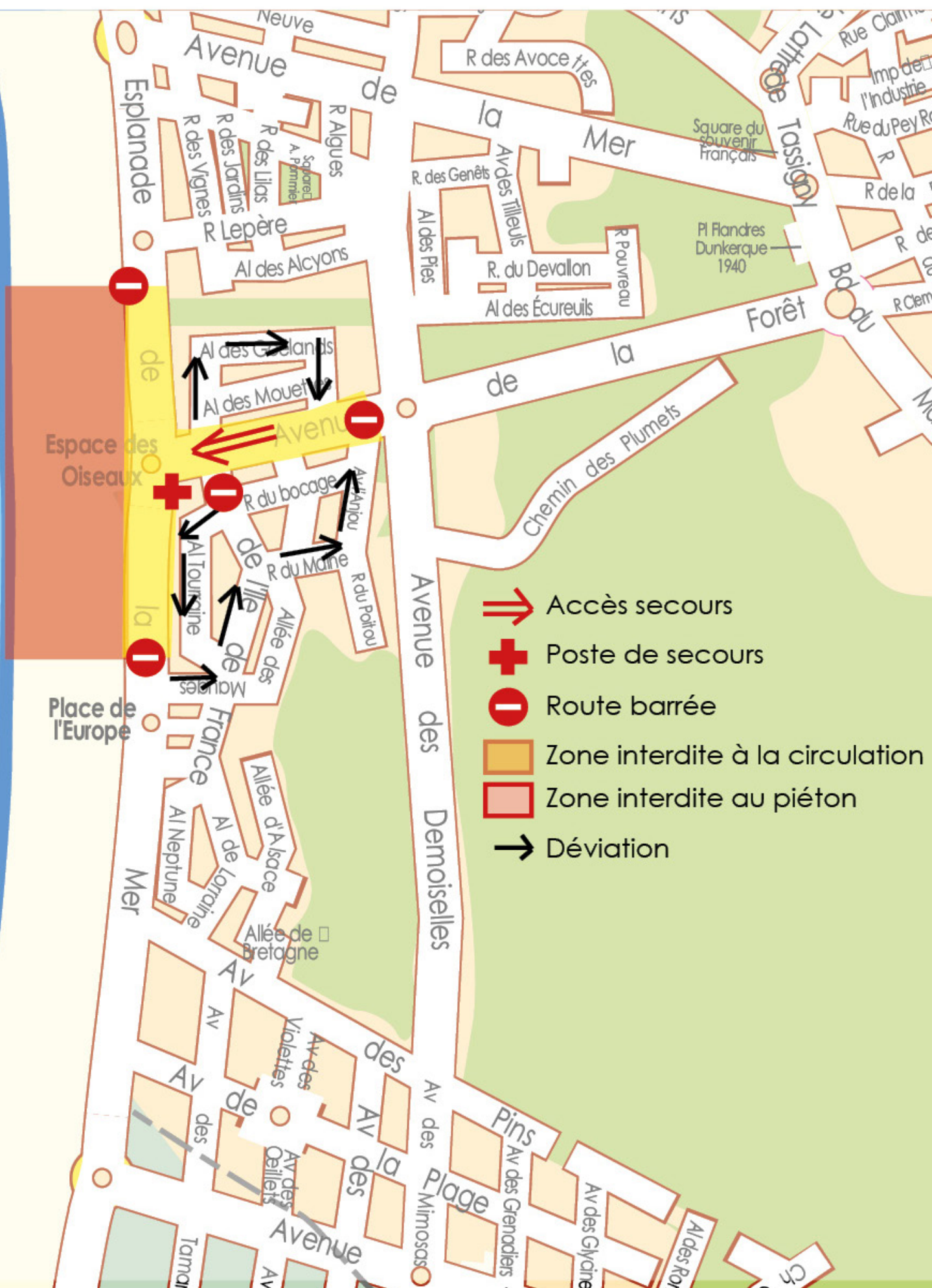


**FEU D'ARTIFICE - 21 avril 2019**  
**RESTRICTIONS DE CIRCULATION**





# INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans le cadre de Kid's Folies, des déambulations et un feu d'artifice sont programmés le dimanche 21 avril à partir de 21h.

Selon l'arrêté n°70 du 21 mars 2019, des dispositions particulières seront mises en place pour l'organisation de cette soirée.

## Circulation :

Le dimanche 21 avril, la circulation **des piétons sera interdite sur la plage dans l'aire de tir du feu d'artifice.**  
Le dimanche 21 avril, **la circulation sera interdite esplanade de la Mer entre la rue Lepère et l'avenue de la Forêt.**

Le dimanche 21 avril de 19h à 24h, **la circulation sera interdite esplanade de la Mer, entre la place de l'Europe et Odysée.**

Le dimanche 21 avril de 19h à 24h, **la circulation des cycles, des trottinettes électriques et des kartings sera interdite sur la piste cyclable entre les cales 8 et 12.**

Le dimanche 21 avril de 19h à 24h, **la circulation sera interdite avenue de la Forêt dans le sens centre-ville/mer, entre l'avenue des Demoiselles et l'esplanade de la Mer.**

## Stationnement :

Du vendredi 19 au mardi 23 avril **le stationnement sera interdit sur l'esplanade de la Mer côté mer, entre la cale 11 et l'espace des Oiseaux.**

Le dimanche 21 avril 2019, **le stationnement sera interdit esplanade de la Mer, côté immeuble et côté mer entre la rue Auguste Lepère et Odysée.**

Le dimanche 21 avril de 19h à 24h **le stationnement sera interdit sur le chemin des Plumets.**

Les véhicules en stationnement gênant seront stockés provisoirement au stade de la forêt avant d'être redirigés vers la fourrière. Il est conseillé d'utiliser les parkings situés en centre-ville et en périphérie.

## Informations pratiques :

A partir de 20h, les piétons ne pourront pas accéder au feu d'artifice directement par la plage et devront impérativement passer par les points de filtrage. Toute personne est susceptible d'être soumise aux inspections visuelles de sacs et/ ou à des palpations. Il est donc conseillé de venir sans sac ni objet dangereux (couteaux, ciseaux, bouteilles en verre...)

La détention d'artifices, de combustibles, la consommation de boissons alcoolisées et les chiens seront strictement interdits, sur la plage et l'esplanade, entre la cale 8 et la cale 12.